



L'UJM doit conserver sa personnalité morale et juridique, les statuts de l' « Université-cible » de Lyon ne doivent pas être votés !

Les organisations syndicales de l'UJM (Université Jean-Monnet, Saint-Étienne) FO ESR 42 et CGT FERC-SUP 42 rappellent que leurs représentants au Comité technique de l'UJM ont voté à plusieurs reprises en ce sens. Le 25 novembre 2016, un vote à l'unanimité indiquait « Le CT de l'UJM ne peut donc qu'exprimer son opposition à la disparition de l'UJM en tant qu'Université de plein droit, disposant donc de la personnalité morale. » Le 4 décembre 2017 le CT votait également, à l'unanimité moins une abstention, une motion qui indiquait : « le CT de l'UJM ne peut que renouveler son opposition à la disparition de l'UJM en tant qu'Université de plein droit, disposant donc de la personnalité morale. Il demande la suspension de l'IDEX et le retrait du projet d' "Université-cible". » C'est à nouveau à l'unanimité que le CT a voté le 21 juin 2019 contre le « document d'orientation stratégique » préparatoire aux statuts et présentant l'organisation et le mode de fonctionnement de l' « Université-cible » de Lyon. Le 4 décembre 2019 enfin, la présentation du projet de statuts du nouvel établissement n'a recueilli aucun vote favorable des représentants au CT. Les modifications marginales introduites depuis dans le projets de statuts ne comportent pas d'éléments qui permettraient d'infléchir ce vote.

FO ESR 42 et CGT FERC-SUP 42 ont pris acte de la constitution d'un « collectif UJM », initié par des membres de l'équipe présidentielle, soutiens de la Présidente Michèle Cottier aux récentes élections. Ce groupe, par des déclarations en date du 26 juin, 29 juin, 2 juillet et 8 juillet 2020, s'est exprimé contre la fusion des universités Lyon I/Lyon III/UJM prévue par les statuts de l'établissement « Université de Lyon » (également couramment appelé « Université-cible »), statuts élaborés en réponse aux attentes du jury « IDEX » (Initiatives d'excellence) et s'est aussi exprimé pour le maintien de la personnalité morale et juridique (PMJ) de l'UJM.

Des responsables politiques (l'ensemble du conseil général de la Loire, le maire de Saint-Étienne, le député Régis Juanico) ont également affirmé être contre la fusion des universités citées et pour le maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM. Des responsables historiques de l'UJM (anciens présidents, ancien doyen de la Faculté de médecine) ont aussi pris position en ce sens.

Nos organisations syndicales se félicitent de l'ensemble de ces prises de position.

Nous regrettons que, dans ses dernières déclarations à la presse, la présidente de l'UJM persiste, à ne pas vouloir prendre en compte cette opposition généralisée. Elle maintient en effet son intention de mettre les statuts au vote du CA avant le 30 septembre 2020.

Dans un simulacre de démocratie, elle entend également organiser un CA consacré au « débat » avant cette mise au vote des statuts. Ceci ne répond pas à nos demandes. Les débats ont déjà eu

lieu, que ce soit en CT ou dans les assemblées générales d'information organisées par la présidence elle-même. Chacun est bien informé du projet et très conscient qu'il ne comporte pas les garanties académiques, les garanties en termes de démocratie interne, les garanties concernant les droits des personnels (BIATSS, chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs), qui permettraient d'assurer un avenir acceptable pour la vie universitaire à Saint-Étienne et l'université de Saint-Étienne qu'est l'UJM.

En conséquence, nous réitérons nos positions :

- non à la fusion !
- maintien de la personnalité morale et juridique de l'UJM !

Nous demandons que la présidente de l'UJM tienne compte de l'opposition généralisée au projet ; que les statuts ne soient pas votés.

En s'obstinant dans son soutien au projet, la Présidente fait courir un risque grave pour le fonctionnement serein et efficace de l'UJM à la rentrée.

Elle ne peut en effet se prévaloir de l'accord des personnels de l'UJM.

Pour le démontrer, nous appelons tous les collègues à prendre position, dans leurs conseils de départements, dans les conseils de département ou de laboratoires, à voter des motions qui s'expriment contre la fusion, donc pour le maintien de la PMJ, comme l'ont fait déjà le département d'histoire, la Faculté ALL, la Faculté SHS, le département d'informatique, le laboratoire « Triangle ».

Nous continuerons à titre syndical à défendre les droits collectifs et individuels des personnels mais, compte tenu de l'importance de l'enjeu que constitue la préservation de l'université de Saint-Étienne, pour les personnels mais aussi pour les étudiants comme pour toute la population de la métropole stéphanoise et du département,

nous nous déclarons prêts à proposer et à participer à des initiatives fortes pour obtenir :

- > l'abandon de la fusion
- > le maintien de la PMJ de l'UJM
- > que les statuts ne soient pas votés.

Nous nous déclarons ouverts à toute discussion pour fédérer les énergies qui toutes combattent aujourd'hui pour ces objectifs.